



CH-3003 Berne, SG-DFF, DC

**A-Priority**

Association des Communes Suisses  
Dr. Ulrich Isch  
Président  
Case postale  
Solithurnstrasse 22  
3322 Urtenen-Schönbühl

Berne, le 15 septembre 2006

**Stratégie suisse de cyberadministration (« E-Government »)  
Convention-cadre relative à la collaboration entre la Confédération et les cantons  
dans le domaine de la cyberadministration**

**Ouverture de l'audition**

Monsieur le Président,

La cyberadministration procure une valeur ajoutée immédiate aux entreprises et aux particuliers qui désirent faire appel, en toute simplicité et à n'importe quel moment, aux prestations publiques accessibles en ligne. Et ce n'est pas tout: des processus allégés et plus rapides au sein de l'administration profitent à la place économique suisse en général.

Des analyses ont montré que dans notre système fédéraliste, l'introduction de la cyberadministration à l'ensemble du pays se heurte à des difficultés. D'abord, il n'est guère rationnel que pour la même tâche, plusieurs cantons ou communes développent chacune leurs propres applications. Ensuite les processus transversaux nécessitent une étroite collaboration à tous les échelons du fédéralisme.

Le Conseil fédéral estime que loin d'être un obstacle, le fédéralisme devrait être utilisé comme un « pool » de créativité. En s'appuyant sur le rapport de la Conférence des Chanceliers d'Etat de l'automne 2005, qui recommandait l'élaboration d'une stratégie nationale, il a donc chargé le Département fédéral des finances de définir avec les cantons une stratégie suisse dans le domaine de la cyberadministration.

Cette stratégie comprend des objectifs généraux, ainsi que des principes et des instruments pour sa concrétisation. La mise en œuvre de la stratégie étant une tâche commune, celle-ci est réglée dans une convention-cadre relative à la collaboration entre la Confédération et les



cantons. Elle prévoit notamment un comité de pilotage dans lequel nous prévoyons une représentante ou un représentant de l'Association des Communes Suisses. La cyberadministration se met en place par le biais de projets concrets, menés à tous les échelons du fédéralisme. Après une phase de planification commune, ces projets doivent être réalisés soit en commun, soit selon le principe «un pour tous».

La stratégie suisse de cyberadministration et la convention-cadre qui l'accompagne ont été élaborées sous la conduite de l'Unité de stratégie informatique de la Confédération (USIC), avec le concours des Chanceliers d'Etat et des responsables de la cyberadministration de la Confédération, des cantons et des communes.

Nous sommes convaincus que cette démarche commune permettra d'améliorer significativement la qualité des services publics, et qu'elle aboutira de surcroît à de précieuses synergies et donc à des économies de coûts à tous les échelons du fédéralisme.

Par la présente, nous vous invitons officiellement à vous prononcer sur la nouvelle stratégie suisse dans le domaine de la cyberadministration et sur la convention-cadre relative à la collaboration entre la Confédération et les cantons (audition jusqu'au **17 novembre 2006**).

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Hans-Rudolf Merz  
Conseiller fédéral

#### **Annexes**

- Stratégie suisse de cyberadministration
- Convention-cadre relative à la collaboration dans le domaine de la cyberadministration

Des exemplaires supplémentaires du dossier de la consultation sont téléchargeables à l'adresse [www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html](http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html).

#### **Compléments d'information**

L'USIC a publié des informations plus complètes sur la stratégie et sur son volet de mise en œuvre à l'adresse: [www.isb.admin.ch](http://www.isb.admin.ch).



**Envoi des prises de position et demandes de précisions:**

Unité de stratégie informatique de la Confédération (USIC)  
Domaine de la cyberadministration  
Friedheimweg 14  
3003 Berne

Courriel: [egov@isb.admin.ch](mailto:egov@isb.admin.ch)